L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 24 DECEMBRE 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

Journal quotidien, une année d'avance.......$12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance.......$5

L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.

ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucune ligne ne pourra être insérée pour moins d'une piastre, pour chaque langue.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Le privilège des souscripteurs aux avis des limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.

POUR LA BALIZE.—Le steamer FAME, capt. C. Norton, partira positivement de la N.-Orléans tous les samedis à 10 heures A.M. de la Balize, tous les mercredis à 10 heures A. M, et sera de retour à la Nouvelle Orléans le lundi soir.

Pour la Pointe à la Hache partira de la N. Orléans tous les mercredis à 10 heures, il sera de retour le jeudi soir.

M. Jacques Larose informe les expéditeurs et ses amis que rien ne sera épargné de sa part pour rendre son bateau digne de leurs encouragemens.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
22 doc JACQUES LAROSE, 7, Vieille Levée.

ARRANGEMENT POUR L'HIVER.

BATEAUX A VAPEUR PORTANT LA MALLE.

POUR BATON-ROUGE, *Port-Hudson, Bayou-Sarah, Pointe-Coupée, Trinité, Fort-Adams, et les ports intermédiaires.*—En conséquence d'un changement dans le transport de la malle par cette route, les jours de départ suivants ont été adoptés, à savoir:

Le bateau à vapeur BRILLIANT, capitaine Hart, partira de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches et jeudis à 10 heures du matin, pour Tunica et les ports intermédiaires. A son retour il quittera le Bayou-Sarah tous les mardis et vendredis à 11 heures du matin.

Le bateau à vapeur CLINTON, capitaine W. Baird, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis et samedis à 10 heures du matin, pour Port-Adams et les ports intermédiaires. A son retour il quittera le Bayou-Sarah tous les lundis et jeudis à 11 heures du matin.

PRIX DU PASSAGE—Au-dessous de Donaldsonville $2
Do do Audessus do pour Baton Rouge et Bayou Sara 3

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
27 nov Wm. H. AVERY, 88, Gravier

Nouveaux arrangemens pris par le bateau à vapeur HELEN.
(DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.)

POUR LA BALIZE—Le bateau à vapeur HELEN, capitaine Jourdan Martin, partira tous les samedis à 10 heures, arrivant la même nuit à la Balize, et partant de la Balize le dimanche matin à 10 heures, il arrivera à la Nouvelle-Orléans tous les lundis au soir.

POUR LA POINTE-A-LA-HACHE—Partant de la Nlle Orléans, tous les mercredis à 9 heures du matin pour la Pointe-a-la-Hache, il sera de retour le jeudi suivant dans l'apres-midi.

Par ce nouvel arrangement, les passagers allant à la Balize y arriveront dans la nuit du samedi, au lieu d'y arriver le dimanche comme avant.

Les amenagemens et la marche de l'HELEN, sont supérieurs à ceux de tout autre bateau faisant les mêmes voyages.

Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, ou à ROBERT MURPHY,
24 nov 68, Vieille-Levée

POUR BAYOU-SARA.—Le beau steamer neuf, BELLE CREOLE, capitaine J. M. Scott, fera pendant toute l'année, et comme hiver, le service de paquebot regulier entre le Bayou-Sara et la Nouvelle-Orléans, en touchant à tous les ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin, et du Bayou-Sara tous les mercredis, à 10 heures du matin. Ce bateau est en tous points digne du patronage du public; l'élégance de sa chambre et les soins apportés à la confection de sa machine, garantissent aux voyageurs tous les agrémens désirables avec entière sécurité.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
15 sept— OMER LAUVE, 19, Toulouse

POUR LA HAVANE—Le navire à vapeur ALABAMA—Ce paquebot regulier, avantageusement connu, commandé par le capitaine Windle, arrivera ici samedi prochain, et repartira pour la Havane le samedi, 20 de ce mois, à 9 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à
MEILLE, SEYLLE & Co,
15 dec 34, Vieille Levée

POUR NEW-YORK—Le navire WABASH, capitaine Wm. Hathaway, ayant une partie de son chargement engagée et allant à bord, partira sous peu. Pour la balance du fret ou pour passage, ayant de beaux amenagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes, ou à
J W STANTON & Co.
24 dec Encoignure Magazine et Lafayette

POUR LES ATTAKAPAS par l'Atchafalaya—Le bateau à vapeur fin marcheur ST. MARY, capitaine E. Muggah, est actuellement prêt à recevoir du fret au bout de la rue Bienville, et partira pour les lieux susdits le jeudi 25 du courant, à 4 heures de l'après-midi. Il prendra du fret et des passagers pour St. Martinville, la Nouvelle-Ibérie, le debarcadère Prévost, Franklin, Centreville, Pattersonville et tous les lieux intermédiaires sur le Têche, la baie Berwick et le bayou Bœuf. Pour plus amples informations, s'adresser à bord ou à
JOHN HALL, No. 1, Front Levee.

N. B.—Le ST. MARY a été construit expressément pour faire ces voyages; il est solide, tire peu d'eau et a de beaux amenagemens pour les passagers; Il fera ces voyages régulièrement durant toute la saison, en passant par Plaquemine dès qu'il y aura suffisamment d'eau. 24 dec

POUR NEW-YORK—Ligne de la Louisiane et de New-York.—La belle barque paquebot GENESEE, capitaine Minott, ayant tout son chargement à bord partira ce soir. Pour passage, ayant de beaux amenagements, s'adresser à bord, en face de l'hôtel de la Monnaie, ou à
23 dec J. E. WOODRUFF, 60 Camp

POUR NEW-YORK—(Ligne de la Louisiane et New-York)—Le navire paquebot OSWEGO, capitaine Johnson, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux amenagemens, s'adresser à bord ou à JAMES E WOODRUFF,
23 dec 60 Camp

POUR BOSTON—(Ligne régulière de Boston et de la Nouvelle-Orléans)—La barque paquebot WARWICK, capitaine Weeks, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à HARROD, DARING & Co,
23 dec 40 Commune

POUR BOSTON—(Ligne de Pearson)—Le brick fin voilier, ZEBRA, capitaine Curtis, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret, s'adresser à
23 dec RICKER & PEARSON, 60 Camp

POUR BOSTON—(Ligne de Pearson)—La barque paquebot STRABO, capitaine Shoof, partira après le ZEBRA, sous peu. Pour balance de fret, s'adresser à RICKER & PEARSON,
23 dec 60 Camp

POUR BOSTON—(Ligne de Pearson)—Le navire paquebot, fin voilier, ESSEX, capit. Welch, partira après le MAURAN. Pour fret ou passage, ayant presque tout son chargement engagé, s'adresser à bord, ou à RICKER & PEARSON,
23 dec 60 rue du Camp

POUR BOSTON—Le navire T.W. SEARS, capitaine Crowell, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
20 dec LEVI H GALE, 93 Commune

POUR BOSTON—Le navire DALMATIA, capitaine Smith, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE,
20 dec 93 Commune.

POUR BOSTON—Le navire KENTUCKY, capt Raulett, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, et allant à bord. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HARROD, DARLING & Co.
1 dec 40, Commune

POUR BOSTON—(Ligne de Pearson & co.)—La barque fine voilière, MAURAN, capitaine Williams, succédera au Berwick, et partira sous peu. Pour reste de fret, s'adresser à
4 dec RICKER & PEARSON, 60 Camp

POUR BOSTON—La barque A.I. DANA, capitaine Smith, partira très incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emmenagements, s'adresser à LEVI H GALE,
25 nov 93, rue de la Commune

POUR BALTIMORE—Le brick fin voilier OCEANUS, capitaine Creighton, ayant son chargement engagé, partira promptement. Pour passage seulement, s'adresser à L. H. GALE,
10 nov 93, rue de la Commune

POUR LA HAVANE—Le brick de première classe et fin voilier P. SOULE, capitaine A. Delvaille, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour un reste de frêt ou passage, ayant de beaux amenagemens, s'adresser au capitaine à bord en face de la rue Toulouse, ou à JOHN ALEXANDER,
13 dec 28, Commune

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier de 1re classe, FRANCIS DEPAU, capt Sago, partira promptement. Pour frêt de 2 à 400 balles coton ou passage s'adresser à bord ou à PIERRE POUTZ,
11d 93, Bienville.

POUR LE HAVRE—Le navire A. I. MAGNOLIA, capitaine Gray, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 400 balles de coton ou pour passage, ayant de beaux emmenagements, s'adresser à LEVI H GALE,
25 nov 93, rue de la Commune,

POUR BORDEAUX—Le navire français de première classe, LE VAILLANT, capitaine Durand, partira vers le 25 du courant. S'adresser, pour fret ou passage, ses emménagements étant fort beaux, au capitaine à bord, ou à JORDY & BRASIER,
3 dec 16 rue Conti
ou à JENKINS & TIGLER, rue Royale

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier, GOV. DAVIS, capt. Upton, ayant la plus grande partie de son chargement, partira sous peu. Pour fret de 400 balles de coton ou passage, ayant de beaux amenagements, s'adresser à L. H. GALE,
19 d 93, Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire EMMA WATTS, capitaine Snow, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
11 dec LEVI H GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier NORFOLK, capitaine Rogers, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux amenagements, s'adresser à RICKER & PEARSON,
4 dec 60 Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire HOPE, capitaine Scott, partira sous peu. Pour fret de 400 balles coton, ou passage, s'adresser à L H GALE,
29 nov 93, Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire [illegible] VONSHIRE, capitaine Thompson, partira sous peu. Pour fret de 400 balles ou pour passage, s'adresser à
21 nov L. H. GALE, 93, Commune

WILLIAM DAVIDSON & Co., AGENS DE COTON ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, No. 52, rue du Canal, Nouvelle-Orléans. 10 nov

F. T. BOURGEOIS, CHIRURGIEN-DENTISTE, Encoignure des rues St Louis et Bourgogne. Tient son cabinet ouvert de 8 heures du matin jusqu'à six heures du soir. 11 nov

L. A. & W. [illegible], MARCHANDS-TAILLEURS, No. 35, rue de Chartres, tiennent un assortiment général de Marchandises de Fantaisie, et d'habillements confectionnés à Paris, ainsi qu'un assortiment d'Articles pour le Militaire. 13 nov

DES AVANCES seront faites sur des consignations de Coton et autres produits à [illegible] et à Anvers. [illegible]
19 nov 33, [illegible]

CHARBON—W. L. [illegible] & Co. [illegible] et Commerce, et au No. [illegible]
On peut laisser les commandes [illegible] magasin de [illegible] & Co, No. 22 [illegible]
11 nov—1m

H[illegible] [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 24 DECEMBRE 1845.

POUR GOUVERNEUR:
WILLIAM DEBUYS.

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
EDWARD SPARROW.

POUR SENATEURS:
D. F. BURTHE, [illegible] PREAUX.
RANDELL HUNT, [illegible] GARDERE.

POUR LA CHAMBRE DES REPRESENTANS.

PREMIER DISTRICT.
DANIEL BYRNE, J. W. SMITH.

SECOND DISTRICT.
J. B. WALTON, HENRY LATHROP

TROISIEME DISTRICT.
T. G. HUNT, W. H. AVERY.
M. HURLEY.

QUATRIEME DISTRICT.
TH. ZACHARIE, HENRY D. OGDEN.
P. W. FARRAR.

CINQUIEME DISTRICT.
JULES BENIT, NICOLAS GURLIE.
VICTOR BURTHE.

SIXIEME DISTRICT.
ARMAND PILIE, JOHN WATKINS.

SEPTIEME DISTRICT.
JULES CASSARD, E. BEAUREGARD.

HUITIEME DISTRICT.
OCTAVE LEBLANC.

NEUVIEME DISTRICT.
Wm. C. C. CLAIBORNE.

☞ Les amis du Général DEBUYS et du Général SPARROW, sont engagés à se réunir CE SOIR, à six heures et demie, au *Mint Exchange* de Henry Clausen, encoignure des rues Quartier et Vieille Levée. Plusieurs orateurs prendront la parole.

ASSEMBLEE WHIG.

Une assemblée des whigs de la paroisse Jefferson, aura lieu au café de M. Benoit, dans la ville de Carrollton, le samedi 27 du courant, à 6 heures du soir, à l'effet de nommer des candidats whigs pour le Sénat et la Chambre des Représentans. Tous les bons whigs sont priés de se trouver à cette réunion.

J. J. MICHEL,
E. BUISSON,
V. LIVAUDAIS,
J. W. McNAMAR,
W. C. GODDRICH.

NEGOCIATIONS RELATIVES A L'OREGON.

[Voir l'*Abeille* d'hier et d'avant-hier.]

Au moment où la discussion passe des mains de M. Calhoun dans celles de M. Buchanan, deux modifications importantes ont eu lieu: l'une dans l'attitude du gouvernement américain, l'autre dans la négociation elle-même, la première amenée par l'avènement de M. Polk qui avait fait succéder à la prudente réserve de M. Tyler une manifestation quelque peu tranchante; la seconde provoquée par le plénipotentiaire Anglais qui avait mis le secrétaire d'Etat en demeure de faire connaître les prétentions que l'Union pouvait avoir sur le territoire au Nord de Columbia. M. Calhoun s'était contenté d'établir le droit des Américains à tout le territoire arrosé par ce fleuve; la déclaration de M. Polk dans son adresse d'inauguration et la demande faite par M. Packenham devait entrainer M. Buchanan plus loin: il fallait qu'il présentât les titres de l'Union à la propriété de tout le territoire de l'Orégon. Cela n'impliquait pas sans doute d'une manière formelle l'impossibilité de conclure le compromis auquel on avait travaillé jusque là; c'était néanmoins un grand pas vers la fin, nous ne voulons pas dire la rupture, des négociations.

Elles n'avaient du reste été reprises qu'au bout de six mois: le refus d'un arbitrage, fait par M. Calhoun au nom de M. Tyler, datait du 21 janvier 1845; et ce fut seulement le 12 juillet que se tint la septième conférence, la dernière mentionnée dans les protocoles. M. Buchanan y remit à M. Packenham son premier manifeste.

L'Union, suivant ce manifeste, a droit à la totalité du territoire de l'Orégon. Son titre sur la portion qui s'étend de la vallée du Columbia aux limites des possessions russes, c'est-à-dire à 54o 40' de latitude septentrionale est écrit dans le traité de Floride, par lequel l'Espagne céda aux Etats-Unis tous ses "droits, réclamations et prétentions" à tous les territoires situés à l'Ouest des montagnes Rocheuses, au nord du 42e parallèle. A cette époque l'Espagne était bien et duement propriétaire de tout le territoire de l'Orégon; les Etats-Unis sont les légitimes héritiers de ses droits. En vain a-t-on répondu que l'Espagne avait préalablement abandonné par la convention de 1790, dite de Nootka Sound, la propriété du territoire de l'Orégon; rien n'est moins fondé en raison. Le texte même de la convention, bien qu'elle fut imposée par la Grande Bretagne, ne dit pas un mot de l'abandon de souveraineté par l'Espagne. Cette dernière puissance n'avait fait que consentir, en faveur des sujets anglais établis par la côte Nord-Ouest de l'Amérique et sur les îles adjacentes, une liberté de commerce et d'établissement qui n'était pas dans ses habitudes. Quant à la souveraineté même, elle s'en montra toujours jalouse, et eut à ce propos des explications avec le gouvernement russe dont "quelques sujets avaient violé le territoire espagnol au Nord du 61e degré." La convention de Nootka était d'ailleurs d'une nature essentiellement transitoire; elle ne rentre point dans la classe des traités permanens, et elle s'est trouvée annullée par le fait de la déclaration de guerre, adressée par l'Espagne à la Grande Bretagne, en octobre 1796. Depuis lors la convention n'a pas été renouvelée; et les droits qu'elle établissait, ne sauraient lui avoir survécu. Si donc la Grande Bretagne n'a pas d'autres droits à l'Orégon que ceux qui lui sont conférés par la susdite convention, elle n'en a point du tout.

Ce point important discuté fort au long, M. Buchanan rappelle que M. Calhoun a victorieusement établi les titres des Américains sur toute la vallée du Columbia, et que rien n'est venu infirmer le droit de première découverte et de premier établissement, qui se trouve implicitement consacré dans les conventions de 1818 et de 1827. Lors même que la convention de Nootka serait interprétée comme le veut l'Angleterre, cela ne donnerait à cette puissance aucun droit sur la vallée du Columbia. L'acquisition des droits que pouvait avoir l'Espagne, n'a fait que rendre les nôtres sur cette vallée plus incontestables. Nous la réclamons à double titre. Mais n'eussions-nous que celui qui nous vient d'Espagne, que cela nous suffirait pour être, en équité, légitimes propriétaires, non seulement de la vallée du Columbia, mais encore de tout le territoire de l'Orégon.

"Telle est, dit M. Buchanan, l'opinion du Président en ce qui touche le titre des Etats-Unis; il n'aurait donc point consenti à céder une portion du territoire de l'Orégon, s'il ne s'était trouvé embarrassé, sinon lié, par les actes de ses prédécesseurs. Ils ont uniformément agi dans toutes les négociations en vertu du principe de compromis.... Le Président s'est en conséquence décidé à marcher dans la même voie et à faire un nouvel effort pour régler cette discussion depuis si longtemps pendante. Il espère que, dans cette détermination, le gouvernement anglais reconnaitra son sincère et vif désir de cultiver les plus bienveillantes relations entre les deux pays, et de prouver au monde qu'il est guidé par un esprit de modération. Il a donc enjoint au soussigné de proposer au gouvernement de la Grande Bretagne que le territoire de l'Orégon soit divisé entre les deux nations par le 49e de latitude Nord, depuis les montagnes Rocheuses jusqu'à l'Océan; offrant en même tems à la Grande Bretagne tout port ou ports qu'elle pourra désirer sur l'île de Vancouver, au Sud de ce parallèle.... La ligne proposée sera une équitable application pour les deux parties du principe de contiguité, en étendant jusqu'au Pacifique les limites de l'ancienne Louisiane, aussi bien que celles du Canada, le long du parallèle qui les divise à l'Est des montagnes Rocheuses; et elle assurera à chacune des deux nations un nombre suffisant de ports commodes sur la côte Nord Ouest de l'Amérique."

Le 29 juillet, c'est-à-dire treize jours après la remise de son manifeste, M. Buchanan reçut la réponse de M. Packenham. Cette réponse est d'une habileté, nous devrions dire d'une souplesse d'argumentation rare; elle est de beaucoup préférable sous ce rapport aux communications antérieures du plénipotentiaire anglais; émanerait-elle d'une main plus habile que la sienne, et ne serait-il plus qu'un éditeur responsable? Peu importe au fond de la question; revenons-y donc.

La convention de Nootka-Sound, dit la communication-Packenham, n'était point, comme le prétend le ministre américain, d'une nature transitoire; elle renfermait des stipulations commerciales, cela est vrai; mais elle consacrait aussi la consécration de certains principes qui ne pouvaient être révoqués ni par la volonté de l'une des parties contractantes, ni par la rupture de leurs relations. Ces principes auraient survécu dans tous les cas; mais les autres stipulations elles-mêmes ont été retenues en force par le traité conclu à Madrid le 28 août 1814, lequel déclarait ratifiés et confirmés tous les traités de commerce, subsistant entre l'Espagne et la Grande-Bretagne, antérieurement à 1796. La première de ces puissances reconnaissait implicitement la validité de cette convention, lorsque, maîtresse encore de l'Orégon, après 1814, elle laissait les Anglais y continuer leurs établissemens. De la part des Etats-Unis, contester la validité de cette convention, c'est frapper de nullité tout à la fois et leurs découvertes et leurs établissemens sur la côte de l'Orégon; car ils n'ont pu les faire qu'en vertu des stipulations qui ouvraient ce territoire à toutes les nations. Si ces stipulations étaient abrogées, ils ont alors agi en violation des droits de l'Espagne, lorsqu'ils sont venus s'établir au-delà des Montagnes Rocheuses antérieurement au traité de Floride. La convention de Nootka Sound n'a donc pas cessé d'être en vigueur.

[illegible] pas, les titres de l'Angleterre [illegible] continue M. Packenham, [illegible] que ceux des Etats-Unis [illegible] [illegible]

[illegible] sur le Fraser, [illegible] qui ont été en 1811 de la [illegible] de l'embouchure [illegible] par la Compagnie du Nord-Ouest [illegible] et les établissemens des Américains. [illegible] l'expédition de Gray, simple entreprise particulière, ne saurait avoir le caractère officiel des expéditions de Cook et de Vancouver; que le [illegible] Lewis & Clarke ne saurait constituer un [illegible] propriété à tout le territoire arrosé par le [illegible], attendu qu'ils ne sont point partis dans [illegible] par la source principale; que ce droit se trouve [illegible] réduit par l'exploration antérieure du lieutenant Brougton sur le cours inférieur du fleuve, et par la découverte subséquente de sa source par Thompson.

"On voit donc, dit en terminant M. Packenham, que tous les rapports de découverte, d'exploration, d'établissement, la Grande Bretagne n'a rien à craindre de la comparaison de ses droits sur le territoire de l'Orégon, pris dans son ensemble, avec ceux des Etats Unis.

"Si l'on ne considère que la vallée arrosée par la Columbia, les faits sur lesquels les Américains fondent leurs droits, sont loin d'être d'une nature tellement complète, tellement exclusive, qu'ils justifient des prétentions à la vallée entière; et quant à ce qui regarde spécialement l'île de Vancouver, il est clairement démontré que la Grande Bretagne a une incontestable supériorité."

"Après cette exposition des vues du gouvernement Anglais, le plénipotentiaire Américain ne s'étonnera pas que le soussigné ne soit point autorisé à accepter la proposition faite pour le règlement de la question. Cette proposition, par le fait, offre moins que celle des plénipotentiaires Américains dans la négociation de 1826, laquelle a été refusée par le gouvernement Anglais; celle-ci stipulait la libre navigation du Columbia; il n'en est plus question dans la proposition actuelle; et d'ailleurs, en ce qui touche la liberté des ports sur l'île de Vancouver au sud du 49e degré, les faits qui ont démontré que la Grande Bretagne avait les plus forts droits à la possession de cette île, semblent devoir priver cette proposition de toute valeur.... Le soussigné espère donc que le plénipotentiaire Américain pourra offrir ultérieurement une autre proposition qui règle la question d'une manière plus convenable et plus juste...."

M. Buchanan a-t-il réussi à détruire la subtile argumentation de cette dépêche; nous le dirons dans un dernier article.

A mesure que le jour des élections approche les partisans du général DeBuys sentent augmenter leur confiance. On prétendait naguère que M. Johnson aurait une majorité de 3,000, et même de 5,000 voix. Maintenant on convient que la lutte sera chaude, plus chaude qu'on ne pensait; mais de majorités, il n'en est guère plus question.

Toutes les nouvelles que nous recevons de l'intérieur de l'Etat sont extrêmement satisfaisantes; et ces nouvelles, venant de personnes calmes et à portée de bien savoir ce qui se passe, méritent toute confiance.

Tout fait donc présager le succès de notre candidat, dont l'élection ne doit point être considérée strictement comme une affaire de parti.

Mais il importe de ne pas perdre de vue qu'en votant pour le général DeBuys, il faut aussi voter pour les candidats à la législature, qui doivent marcher avec lui; car il ne pourrait évidemment faire le bien qu'il médite s'il se trouvait entouré d'une législature opposée à ses vues.

Il est surtout essentiel que le Sénat soit en parfait accord avec lui, autrement son action serait complètement paralysée. A quoi serviraient, en effet, son sens droit, son excellent jugement, sa haute impartialité, et son indépendance de toute coterie, s'il avait pour contrôler ses nominations un Sénat hostile! Qui veut la fin, doit vouloir aussi les moyens.

Nous espérons donc que les amis de notre candidat prendront ces observations en sérieuse considération, et qu'ils n'hésiteront pas à le placer en position d'agir librement et spontanément.

Nous voyons que la législature de la Caroline du Sud vient d'incorporer plusieurs compagnies manufacturières, afin de profiter des avantages naturels que présentent les cours d'eau de cette partie de l'Union.

Il ne serait donc nullement surprenant de voir, avant peu, la Caroline du Sud changer d'opinion à l'égard du tarif et passer dans les rangs des partisans du système protecteur.

HORRIBLE ACCIDENT.—Par le steamboat *Diamond*, arrivé hier, nous apprenons que le steamer *Belle Zane*, venant de Louisville, a donné contre un chicot le 18, à environ 18 milles au-dessous de l'embouchure de la rivière Blanche et a chaviré. Il y avait à bord environ quatre vingt dix personnes, sur lesquelles une cinquantaine sont mortes gelées. Les autres ont été sauvées par le *Diamond*, qui a passé par là peu après. L'accident était arrivé à minuit environ.

Chronique Locale.

George M. Davis comparaissait hier devant le recorder Baldwin sous la prévention 1o. d'avoir volé $[illegible] à M. Molina à St. Louis; 2o. d'avoir forcé la malle de M. Arnold à bord d'un steamboat venant de Memphis, et d'y avoir pris $65; 3o d'être évadé des prisons de N. York où il était détenu, comme accusé de vol. La seconde accusation n'est pas prouvée. Ses défenseurs MM Garcenaud et Wolfe soutiennent que le prévenu ne l'est pas davantage et que pour pouvoir le retenir comme évadé de prison, il faut que [illegible] les formalités suffisantes. La décision sera rendue vendredi.

Andrew Hughes, arrêté pour avoir voulu vendre une paire de bottes sans pouvoir dire où il les avait achetées, a été envoyé par le Recorder Baldwin à la maison de travail pour 30 jours.

John E. Hyde, comparaissait hier devant la Cour de District des Etats-Unis, accusé d'avoir violé les lois des postes, en recevant une lettre par un bateau à vapeur sans passer par la poste. L'accusation n'étant pas prouvée—il a été déclaré non coupable.

CONSEIL GENERAL.—Le Conseil était convoqué hier soir—mais ne se trouvait pas en nombre.

Le Conseil de la Seconde Municipalité a accepté la proposition de M. Bailey, d'établir un Ferry en face de la rue du Canal, dont il jouira pendant dix ans, à la condition de payer $500 par an pendant les cinq premières années et $880 par an pendant les cinq autres années.

LA RIVIERE OHIO.—Nous avons reçu hier des journaux de Cincinnati jusqu'au 15 et ceux de Louisville jusqu'au 18—Nous apprenons par ces journaux que la navigation était ouverte sur l'Ohio bien qu'il y eut encore beaucoup de glaces flottantes.

On lit dans le Louisville Journal du 15: "La rivière a monté de 3 1/2 pieds, mais charrie toujours beaucoup de glaces—A Pittsburg la rivière était toujours obstruée par les glaces, mais elle doit être ouverte maintenant, de sorte que nous pouvons nous attendre à ce que la navigation soit bientôt libre.

"Le 12, il y avait 10 pieds d'eau sur Harpeth shoals. La Tennessee montait aussi et le Wabash charriait beaucoup de glaces.

On lit dans le St. Louis New Era du 11: la rivière est fermée; on espère cependant que le dégel ne tardera pas.

DE TAMPICO.—Le capitaine Church, de la goëlette *Gold-Huntress*, arrivée hier soir, rapporte qu'il était parti d'Aransas pour Tampico, mais que lorsqu'il se présenta à la barre, le 24 novembre, les autorités de Tampico lui signifièrent de ne pas communiquer avec la terre, attendu qu'il venait d'un port ennemi. Il y avait alors dans le port de Tampico, deux goëlettes armées, et dans les casernes de 1,000 à 1,500 hommes de troupes, sous les ordres du général Paredes.

EFFET DU MESSAGE.—On lit dans le Harrisburg Telegraph: A la réception du message anti-tarif du président et du rapport de M. Walker, M. Pratt & fils ont fermé leurs ateliers et congédié leurs ouvriers.

Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que MM. Pratt avaient voté et fait voter leurs ouvriers pour M. Polk dans la persuasion qu'il était, suivant l'assurance de MM. Buchanan et compagnie, aussi porté pour le tarif que M. Clay.

Nous n'avons pas la moindre pitié pour MM. Pratt; ils n'ont que ce qu'ils méritent. De pauvres diables, des ignorans achetés ont pu s'y laisser prendre; mais des manufacturiers, croire que M. Polk était sérieusement en faveur du tarif! Il fallait pour cela une bonhomie fabuleuse.

Un grand nombre de citoyens de la N. Angleterre en général et du Massachusetts en particulier, pétitionnent le Congrès pour s'opposer à l'admission du Texas dans l'Union. Il paraît qu'ils ont du temps, du papier et de l'encre à perdre.

CALIFORNIE.—Il paraît, d'après une lettre adressée au Baltimore *American*, que la Californie se peuple rapidement d'Américains, malgré la jalousie des autorités mexicaines qui n'y ont qu'un pouvoir nominal. "Je me croirais, dit l'écrivain de la lettre, je me croirais presque dans l'Indiana, tant je suis entouré de compatriotes." Il ajoute que la plupart de ceux qui vont dans l'Orégon descendent en Californie pour s'y fixer; et que le flot de population qui s'avance ainsi finira par envahir non seulement la Californie, mais le Mexique.

Les marchandises de Chine font fureur parmi les New-Yorkais. On y a fait, le 10 ce mois, une grande vente de chales qui ont été enlevés avec la plus grande rapidité. Ces chales se sont vendus de [illegible]

☞ La Foire pour venir au secours des Orphelins, à l'Asyle de Lafayette, se tiendra à la Salle de Bal St. Louis, le lundi, le mardi et le mercredi soirs, 22, 23 et 24 courant.

☞ AVIS—Le BRILLIANT, portant la malle des Etats-Unis pour Bayou Sara, la côte et les points intermédiaires arrivera ce matin et repartira demain matin jeudi, à 10 heures. (24 dec) W. H. AVERY, [illegible]

☞ Le bateau de la malle, CLINTON, pour le Bayou-Sarah, la côte, les lieux intermédiaires, partira aujourd'hui mercredi, à dix heures. [illegible]

BANQUE DE CITE
[illegible] 1845.
[illegible]
[illegible] VALERY, caissier.

[illegible] AVANCES [illegible]
[illegible]

FEUILLETON.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO.

PAR ALEXANDRE DUMAS.

QUATRIEME PARTIE.

(Voir les Nos. du 26 Septembre au 20 Décembre.)

VALENTINE.

La veilleuse continuait de brûler sur la cheminée de Valentine, épuisant les dernières gouttes d'huile qui surnageaient encore sur l'eau; déjà un cercle plus rougeâtre colorait l'albâtre du globe, déjà la flamme plus vive laissait échapper ces derniers pétillements qui semblent chez les êtres inanimés, ces dernières convulsions de l'agonie, qu'on a si souvent comparées à celles des pauvres créatures humaines; un jour bas et sinistre venait teindre d'un reflet d'opale les rideaux blancs et les draps de la jeune fille.

Tous les bruits de la rue cette fois étaient éteints pour cette fois, et le silence intérieur était effrayant.

La porte de la chambre d'Edouard s'ouvrit alors, et une tête que nous avons déjà vue parut dans la glace opposée à la porte; c'était Mme de Villefort qui rentrait pour voir l'effet du breuvage.

Elle s'arrêta sur le seuil, écouta le pétillement de la lampe, seul bruit perceptible dans cette chambre qu'on eût crue déserte, puis elle s'avança doucement vers la table de nuit pour voir si le verre de Valentine était vide.

Il était encore plein au quart, comme nous l'avons dit.

Mme de Villefort le prit et alla le vider dans les cendres, qu'elle remua pour faciliter l'absorption de la liqueur, puis elle rinça soigneusement le cristal, l'essuya avec son propre mouchoir et le replaça sur la table de nuit.

Quelqu'un dont le regard eût pu plonger dans l'intérieur de la chambre eût pu voir alors l'hésitation de Mme de Villefort à fixer ses yeux sur Valentine et à s'approcher du lit.

Cette lueur lugubre, ce silence, cette terrible poésie de la nuit venaient sans doute se combiner avec l'épouvantable poésie de sa conscience; l'empoisonneuse avait peur de son œuvre.

Enfin elle s'enhardit, écarta le rideau, s'appuya au chevet du lit et se courba sur Valentine.

La jeune fille ne respirait plus; ses dents, à demi desserrées, ne laissaient échapper aucun atome de ce souffle qui décèle la vie; ses lèvres blanchissantes avaient cessé de frémir; ses yeux, noyés dans une vapeur violette qui semblait avoir filtré sous la peau, formaient une saillie plus blanche à l'endroit où le globe enflait la paupière, et ses longs cils noirs rayaient une peau déjà mate comme la cire.

Mme de Villefort contempla ce visage d'une expression si éloquente dans son immobilité; elle s'enhardit alors, et, soulevant la couverture, elle appuya sa main sur le cœur de la jeune fille.

Il était muet et glacé.

Ce qui battait sous sa main, c'était l'artère de ses doigts: elle retira sa main avec un frisson.

Le bras de Valentine pendait hors du lit; ce bras, dans toute la partie qui se rattachait à l'épaule et s'étendait jusqu'à la saignée, semblait moulé sur celui d'une des Grâces de Germain Pilon; mais l'avant-bras était légèrement déformé par une crispation, et le poignet, d'une forme si pure, s'appuyait, un peu roidi et les doigts écartés, sur l'acajou.

La naissance des ongles était bleuâtre.

Pour Mme de Villefort, il n'y avait plus de doute, tout était fini; l'œuvre terrible, la dernière qu'elle eût à accomplir, était enfin consommée.

L'empoisonneuse n'avait plus rien à faire dans cette chambre; elle recula avec tant de précaution, qu'il était visible qu'elle redoutait le craquement de ses pieds sur le tapis; mais tout en reculant, elle tenait encore le rideau soulevé, absorbant ce spectacle de la mort qui porte en soi son irrésistible attraction tant que la mort n'est pas la décomposition, mais seulement l'immobilité, tant qu'elle reste le mystère et n'est pas encore le dégoût.

Les minutes s'écoulaient, Mme de Villefort semblait ne pouvoir lâcher ce rideau qu'elle tenait suspendu comme un linceul au-dessus de la tête de Valentine. Elle payait son tribut à la rêverie; la rêverie du crime, ce doit être le remords.

En ce moment, les pétillements de la veilleuse redoublèrent.

Mme de Villefort, à ce bruit, tressaillit et laissa retomber le rideau.

Au même instant la veilleuse s'éteignit, et la chambre fut plongée dans une effrayante obscurité.

Au milieu de cette obscurité, la pendule s'éveilla et sonna quatre heures et demie.

L'empoisonneuse, épouvantée de ces commotions successives, regagna en chancelant la porte, et rentra chez elle la sueur de l'angoisse au front.

L'obscurité continua deux heures encore.

Puis peu à peu un jour blafard envahit l'appartement, filtrant aux lames des persiennes; puis peu à peu encore il se fit plus grand et vint rendre une couleur et une forme aux objets et aux corps.

C'est à ce moment que la toux de la garde-malade retentit sur l'escalier, et que cette femme entra chez Valentine, une tasse à la main.

Pour un père, pour un amant, le premier regard eût été décisif, Valentine était morte; pour cette mercenaire, Valentine n'était qu'endormie.

—Bon, dit-elle en s'approchant de la table de nuit, elle a bu une partie de sa potion, le verre est aux deux tiers vide.

Puis elle alla à la cheminée, ralluma le feu, s'installa dans son fauteuil, et quoiqu'elle sortît de son lit, elle profita du sommeil de Valentine pour dormir encore quelques instans.

La pendule l'éveilla en sonnant huit heures.

Alors, étonnée de ce sommeil obstiné dans lequel demeurait la jeune fille, effrayée de ce bras pendant hors du lit et que la dormeuse n'avait point ramené à elle, elle s'avança vers le lit, et ce fut alors seulement qu'elle remarqua ces lèvres froides et cette poitrine glacée.

Elle voulut ramener le bras près du corps; mais le bras n'obéit qu'avec cette roideur effrayante à laquelle ne pouvait pas se tromper une garde-malade.

Elle poussa un horrible cri.

Puis, courant à la porte:

—Au secours! cria-t-elle, au secours!

Comment! au secours! répondit du bas de l'escalier la voix de M. d'Avrigny.

C'était l'heure où le docteur avait l'habitude de venir.

—Comment! au secours! s'écria la voix de Villefort sortant précipitamment de son cabinet; docteur, n'avez-vous pas entendu crier au secours?

—Oui, oui; montons, répondit M. d'Avrigny, montons vite; c'est chez Valentine.

Mais avant que le médecin et le père ne fussent entrés, les domestiques qui se trouvaient au même étage dans les chambres ou dans les corridors étaient entrés, et voyant Valentine pâle et immobile sur son lit, levaient les mains au ciel et chancelaient comme frappés de vertige.

—Appelez Mme de Villefort! réveillez Mme de Villefort! cria le procureur du Roi, de la porte de la chambre dans laquelle il semblait n'oser entrer.

Mais les domestiques, au lieu de répondre, regardaient M. d'Avrigny qui était entré, lui, qui avait couru à Valentine et qui la soulevait dans ses bras.

—Encore celle-ci... murmura-t-il en la laissant retomber. Oh! mon Dieu! mon Dieu! quand vous lasserez-vous?

Villefort s'élança dans l'appartement.

—Que dites-vous, mon Dieu! s'écria-t-il en levant les deux mains au ciel, docteur! docteur!...

—Je dis que Valentine est morte, répondit M. d'Avrigny d'une voix solennelle et terrible dans sa solennité.

M. de Villefort s'abattit comme si ses jambes étaient brisées, et tomba la tête sur le lit de Valentine.

Aux paroles du docteur, au cri du père, les domestiques terrifiés s'enfuirent avec de sourdes imprécations; on entendit par les escaliers et les corridors leurs pas précipités, puis un grand mouvement dans les cours, puis ce fut tout; le bruit s'éteignit: depuis le premier jusqu'au dernier, ils avaient déserté la maison maudite.

En ce moment Mme de Villefort, le bras à demi passé dans son peignoir du matin, souleva la tapisserie; un instant elle demeura sur le seuil, ayant l'air d'interroger les assistants et appelant à son aide quelques larmes rebelles.

Tout à coup elle fit un pas ou plutôt un bond en avant, les bras étendus vers la table de nuit.

Elle venait de voir d'Avrigny se pencher curieusement sur cette table et y prendre le verre qu'elle était certaine d'avoir vidé pendant la nuit.

Le verre se retrouvait au tiers plein, juste comme il était quand elle en avait jeté le contenu dans les cendres.

Le spectre de Valentine dressé devant l'empoisonneuse eût produit moins d'effet sur elle.

En effet, c'est bien la couleur du breuvage qu'elle a versé dans le verre de Valentine et que Valentine a bu; c'est bien ce poison qui ne peut tromper l'œil de M. d'Avrigny et que M. d'Avrigny regarde attentivement; c'est bien un miracle que Dieu a fait sans doute pour qu'il restât, malgré ces précautions de l'assassin, une trace, une preuve, une dénonciation du crime.

Cependant, tandis que Mme de Villefort était restée immobile comme la statue de la Terreur, tandis que Villefort, la tête cachée dans les draps du lit mortuaire, ne voyait rien de ce qui se passait autour de lui, d'Avrigny s'approchait de la fenêtre pour mieux examiner de l'œil le contenu du verre et en dégustait une goutte prise au bout du doigt.

—Ah! murmura-t-il, ce n'est plus de la brucine maintenant; voyons ce que c'est!

Alors il courut à une des armoires de la chambre de Valentine, armoire transformée en pharmacie, et tirant de sa petite case d'argent un flacon d'acide nitrique, il en laissa tomber quelques gouttes dans l'opale de la liqueur qui se changea aussitôt en un demi-verre de sang vermeil.

—Ah! fit d'Avrigny, avec l'horreur du juge à qui se révèle la vérité, mêlée à la joie du savant à qui se dévoile un problème.

Mme de Villefort tourna un instant sur elle-même; ses yeux lancèrent des flammes, puis s'éteignirent; elle chercha, chancelante, la porte de la main, et disparut.

Un instant après, on entendit le bruit éloigné d'un corps qui tombait sur le parquet.

Mais personne n'y fit attention. La garde était occupée à regarder l'analyse chimique, Villefort était toujours anéanti.

M. d'Avrigny seul avait suivi des yeux Mme de Villefort et avait remarqué sa sortie précipitée.

Il souleva la tapisserie de la chambre d'Edouard, et son regard, à travers cette chambre, plongea dans l'appartement de Mme de Villefort, qu'il vit étendue sans mouvement sur le parquet.

—Allez secourir Mme de Villefort, dit-il à la garde; Mme de Villefort se trouve mal.

—Mais Mlle Valentine? balbutia celle-ci.

—Mlle Valentine n'a plus besoin de secours, dit d'Avrigny, puisque Mlle Valentine est morte.

—Morte! morte! soupira Villefort dans le paroxysme d'une douleur d'autant plus déchirante qu'elle était nouvelle, inconnue, inouïe pour ce cœur de bronze.

—Morte, dites-vous? s'écria une troisième voix; qui a dit que Valentine était morte?

Les deux hommes se retournèrent, et sur la porte aperçurent Morrel debout, pâle, bouleversé, terrible.

Voici ce qui était arrivé:

A son heure habituelle, et par la petite porte qui conduisait chez Noirtier, Morrel s'était présenté.

Contre la coutume, il trouva la porte ouverte; il n'eut donc pas besoin de sonner; il entra.

Dans le vestibule, il attendit un instant, appelant un domestique quelconque qui l'introduisît près du vieux Noirtier.

Mais personne n'avait répondu; les domestiques, on le sait, avaient déserté la maison.

Morrel n'avait ce jour-là aucun motif particulier d'inquiétude: il avait la promesse de Monte-Christo que Valentine vivrait, et jusque-là la promesse avait été fidèlement tenue. Chaque soir le comte lui avait donné de bonnes nouvelles que confirmait le lendemain Noirtier lui-même.

Cependant cette solitude lui parut singulière; il appela une seconde, une troisième fois, même silence.

Alors il se décida à monter.

La porte de Noirtier était ouverte comme les autres portes.

La première chose qu'il vit fut le vieillard dans son fauteuil, à sa place habituelle; mais ses yeux dilatés semblaient exprimer un effroi intérieur que confirmait encore la pâleur étrange répandue sur ses traits.

—Comment allez-vous, Monsieur? demanda le jeune homme, non sans un certain serrement de cœur.

—Bien, fit le vieillard avec son clignement d'yeux, bien!

Mais sa physionomie semblait croître en inquiétude.

—Vous êtes préoccupé, continua Morrel, vous avez besoin de quelque chose. Voulez-vous que j'appelle quelqu'un de vos gens?

—Oui, fit Noirtier.

Morrel se suspendit au cordon de la sonnette, mais il eut beau le tirer à le rompre, personne ne vint.

Il se retourna vers Noirtier; la pâleur et l'angoisse allaient croissant sur le visage du vieillard.

—Mon Dieu! mon Dieu! dit Morrel, mais pourquoi ne vient-on pas? Est-ce qu'il y a quelqu'un de malade dans la maison?

Les yeux de Noirtier parurent prêts à jaillir de leur orbite.

—Mais qu'avez-vous donc? continua Morrel, vous m'effrayez. Valentine! Valentine!....

—Oui! oui! fit Noirtier.

Maximilien ouvrit la bouche pour parler, mais sa langue ne put articuler aucun son: il chancela et se retint à la boiserie.

Puis il étendit la main vers la porte.

—Oui! oui! oui! continua le vieillard.

Maximilien s'élança par le petit escalier qu'il franchit en deux bonds, tandis que Noirtier semblait lui crier des yeux:

—Plus vite! plus vite!

Une minute suffit au jeune homme pour traverser plusieurs chambres solitaires comme le reste de la maison, et pour arriver jusqu'à celle de Valentine.

Il n'eut pas besoin de pousser la porte, elle était toute grande ouverte.

Un sanglot fut le premier bruit qu'il perçut. Il vit, comme à travers un nuage, une figure noire agenouillée et perdue dans un amas confus de draperies blanches. La crainte, l'effroyable crainte, le clouait sur le seuil.

Ce fut alors qu'il entendit une voix qui disait: Valentine est morte, et une seconde voix qui, comme un écho, répondait:

—Morte! morte!

(*La suite à demain.*)

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
Mardi soir, 23 décembre 1845.

COTON—Arrivé depuis le 19 courant, 19,368 balles. Expédié dans le même laps de temps, pour Liverpool 7,494 balles; Glasgow 1,839; Havre 1,686; Trieste 1,013; New York 665; Boston 1,465; ensemble 14,162 balles; causant une réduction dans le stock de 1,200 balles et laissant en mains, y compris tout ce qui se trouvait à bord de navires non encore expédiés aujourd'hui un stock de 107,780 balles.

ETAT DU COTON.

1845 Septembre 1er Stock en mains..		7,366
Reçu cette semaine............	19,368	
Arrivé antérieurement........	348,068	
		368,046
		375,804
Expédié cette semaine.........	14,162	
Expédié antérieurement........	253,849	
		267,841
Stock en mains, ce soir 23 décem.		107,780

Dans notre revue de vendredi dernier nous avons dit qu'il y avait eu des demandes modérées pour le coton durant les trois jours précédents. Depuis lors, l'article a été assez vivement demandé, les ventes de samedi ayant été de 2,500 balles; celles d'hier de 3,600, et aujourd'hui il s'en fait 7,500 balles, dont la plus forte partie a été prise pour compte de maisons anglaises et du Nord. Les prix ont légèrement haussé, néanmoins nous ne croyons pas devoir élever nos cotes. Le coton se montre assez demandé, et l'opinion commence à s'accréditer que l'on a beaucoup exagéré l'étendue de la récolte.

Les ventes de ces trois derniers jours s'élèvent à 13,300 balles, qui ont été achetées comme suit: 200 @ 7¾; 149, 6 13/16; 235, 7¾; [illegible]

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
LOUISIANE ET MISSISSIPPI.

Inferieur.........................		
Ordinaire to good ordinary......	6¼	@ 6¾
Moyen..............................	6¾	@ 7
Good Moyen........................	7	@ 7¼
Moyen Fair.........................	7½	@ 7¾
Fair................................	7¾	@ 8
Good Fair..........................	8	@ 8¼
Good and Fine.....................	8½	@ 9

TABAC—Il n'y a eu que fort peu de transactions depuis notre dernière revue, et nous ne croyons pas que nous entendrons de voir des opérations de quelque importance avant l'arrivée de la nouvelle récolte. Le stock en vente, s'élève à environ 1,500 boucauts, en y comprenant quelques parties de la récolte dernière. Aucun changement dans les prix. Nous cotons: Inférieur, 2 @ 2¾; ordinaire 3½ @ 3¾ cents; fair 3¾ @ 4½ c; bons 4¾ @ 5¼, choix 5 @ 5¾c. par livre.

Arrivé depuis le 19 du courant, rien. Expédié dans le même temps pour Liverpool 38 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1845 Septembre 1er Stock en mains.		7,676
Arrivé cette semaine..........	00	
Arrivé antérieurement........	7,475	
		7,475
		15,147
Expedié cette semaine..........	38	
Expedié antérieurement........	10,686	
		10,720
Stock en mains, ce soir 23 décem.		4,417

SUCRE—Les opérations ont été assez importantes depuis notre dernière revue et le marché semble plus ferme. Les ventes s'élèvent à 800 boucauts environ. Le mauvais temps qui règne aujourd'hui a arrêté les opérations. Nous continuons à coter 4 @ 6 cents par livre pour les qualités extrêmes. Il n'y a pas eu de ventes sur habitation.

SUCRE HAVANE—Calme aux cours précédents. Brun 5½ @ 6¾; blanc 11½ @ 12c par livre.

MELASSE—Il y a eu bonne demande depuis notre dernière revue. Les ventes se sont élevées à 1,800 barils, aux prix de 20 @ 20½ cents par gallon. Il y avait hier très peu de marchandise en vente. Il ne s'est rien fait sur habitation depuis notre dernière revue.

FARINE—Les transactions pendant ces trois derniers jours se sont élevées à environ 5,300 barils, principalement de l'Ohio, à $6 30 par baril. Le marché ne peut être coté ferme, parce qu'il y a, de la part des détenteurs, le désir de réaliser aux prix actuels; mais beaucoup d'acheteurs prévoyant une baisse, ne veulent pas opérer à ces cours. Ohio $6 30, St. Louis $7 @ $7 12½ par baril.

PRODUITS DE L'OUEST—Les transactions ont été limitées, dans tous les articles du marché aux provisions. PORC—Par suite du peu d'arrivages, cet article a haussé, et nous cotons maintenant: Mess $15 50 @ $16 75; Prime $15; M. O. $15 75 @ $16 par baril. BŒUF—Les transactions sont toujours très limitées, mais les prix n'ont pas varié. Mess en barils $10 50 @ $11; demi barils $5 25 @ $5 75; Prime @ 30 par baril. GRAISSE—Il s'est fait quelques achats par spéculation; le prix de la graisse nouvelle, est ferme à 8½ cents par livre. Il s'est fait une vente de vieille graisse à 6¼ cents par livre. BACON—Calme, se vend très lentement, plats-côtés 6 cents, épaules 7 @ 7¼ c. Jambons sans enveloppes 7½ @ 9 c., enveloppés et au sucre 8 @ 10 cents par livre. BEURRE DE L'OUEST, en bonne demande de 11 @ 15 cents par livre suivant la qualité. FROMAGE, bonne débite de 8¾ @ 11 cents par livre.

WHISKEY—Le marché est resté ferme, mais il ne se fait que peu d'affaires. Rectifié, 20 cents, ordinaire 20 @ 20 cents le gallon.

GRAINS—Les opérations en maïs ont été considérables depuis notre dernier rapport, les prix sont de 35 @ 40 cents par boisseau. Les avoines se vendent 35 cents. Il ne s'est rien fait en blé depuis la vente de 5,300 boisseaux à $1 25 cents.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—Il ne s'est rien fait dans ces articles depuis notre dernière revue. Toile du Kentucky, de 9 @ 10c au comptant. Corde, de 3¾ @ 4¾, selon les qualités et conditions.

CHANGE—Depuis notre dernier rapport la demande a été bonne, les cours n'ont pas varié. Sterling, de 6 @ 6¾ pour cent de prime; sur France, fr. 5 35 @ fr. 5 37½; New York, à 60 jours, de 2¾ @ 3¼ pour cent d'escompte; à vue, 1 @ 1½ pour cent d'escompte.

FRETS—Très calmes, tout aux bas cours qu'on accepte.

FRETS.

Coton....	Pour Liverpool........	7/16d..........	la livre.
do	Havre.........	1c............	la livre.
do	New-York.......	[illegible]	p. balle.
do	Boston........	[illegible] par livre.	
Tabac....	[illegible]		
[illegible]			

ELECTION

Pour Représentant au Congrès pour le Premier District Congressionnel de l'Etat.

D'APRES la Proclamation de son Excellence A. Mouton, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et conformément à la loi, Avis est par le présent donné aux citoyens de cette partie de la paroisse et de la ville de la Nouvelle-Orléans, comprise dans les limites de la Troisième Municipalité, [illegible] qu'une élection sera tenue le lundi [illegible] à l'effet d'élire un Représentant au Congrès pour le premier District Congressionnel de l'Etat, pour remplir la vacance occasionnée par la démission de l'honorable John Slidell.

Les polls à cette élection seront ouverts dans chacun des districts ci-après désignés de la Troisième Municipalité, [illegible]

TROISIEME MUNICIPALITE.

Premier District—A l'hôtel de la rue Conti, [illegible]

Second District—[illegible] Chartres et [illegible], sous la surveillance de MM. [illegible] Forstall et A. [illegible] secrétaire.

Troisième District—[illegible] d'Orléans, [illegible] E. Fleurie et J. L. Pitot, inspecteurs, et [illegible] secrétaire.

Quatrième District—A la cour à pompe rue de l'Hopital, entre les rues Royale et Bourbon, sous la surveillance de MM. W. E. Murphy et A. Theobalds, inspecteurs, et J. M. Mouraux secrétaire.

Cinquième District—A la cour à Pompe rue Dauphine, entre Esplanade et St-Claude, sous la surveillance de MM. Clément Ranson et F. Delavia, inspecteurs, et J. Holt [illegible] secrétaire.

TROISIEME MUNICIPALITE.

Premier District—Au café à l'encoignure des rues de la Levée et des Champs-Elysées, sous la surveillance de MM. P. A Charbonnet et D. C. Nadaud, inspecteurs, et Riviere Gardère secrétaire.

Second District—Au Franklin House, encoignure des rues Victoire et Champs-Elysées, sous la surveillance de MM. Thomas Boylan et Victor Loblane, inspecteurs, et F. L. Maillard secrétaire.

Troisième District—Au Pouquet Hotel, près de la Presse à Coton d'en bas, sous la surveillance de MM. George Lugenbuhl, et E. Vienne, inspecteurs, et Wm. Saltzman secrétaire.

Quatrième District—Au café en face de la Halle Bretonne, sur le chemin du Bayou, sous la surveillance de MM. B. Audier et P. Bouise, inspecteurs, et P. Casanova secrétaire.

Les votes seront reçus le cinquième jour de janvier 1846, et comptés immédiatement après.

Les inspecteurs et secrétaires ci-dessus désignés sont priés de se présenter à la Cour de Paroisse pour faire le serment de remplir fidèlement et avec impartialité les devoirs et fonctions respectifs.

Les divers bureaux d'inspecteurs des différents districts voudront bien transmettre au Juge de Paroisse, le jour de l'élection ou aussitôt que possible, leurs retours signés par les inspecteurs et les secrétaires, afin qu'il puisse faire son retour général en conséquence.

Comme il pourrait survenir des changements dans les noms, de quelques inspecteurs ou secrétaires, une liste définitive sera publiée la veille de l'élection.

24 dec—21, 28, 4.

☞ Le *Courrier* est prié de publier cet avis.

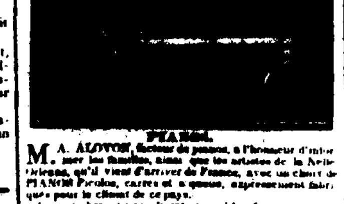

PIANOS.

M. A. ALOVON, facteur de pianos, a l'honneur d'informer les familles, ainsi que les artistes de la Nlle-Orléans, qu'il vient d'arriver de France, avec un choix de PIANOS Piccolos, carres et à queue, expressément fabriqués pour le climat de ce pays.

Les nombreuses améliorations qu'il a faites après un travail pénible et de longues recherches dans le système mécanique de cet instrument, ainsi que les fortes barres en fer, placées de manière à maintenir la tension toujours égale des cordes, permettent à M. Alovon de garantir ses pianos pour la solidité, la bonté et le parfait accord. Il a également l'honneur de prévenir les familles de cette ville, qu'il a amené avec lui un bon ouvrier facteur et accordeur, sorti des meilleures maisons de fabrique de la capitale. Les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance sont certaines qu'il fera tout son possible pour mériter par son zèle, son prix et son travail, la confiance qu'on lui accordera.

Il se charge aux prix les plus modérés de réparer toutes sortes de Pianos et d'aller accorder en ville.

Nota.—M. Alovon tient dans son magasin, un joli assortiment de musique pour pianos, telle que: mélodies, polkas, valses, quadrilles, romances, &c. Il a aussi divers instrumens à vent et à cordes.

Rue Royale, No. 150, entre les rues Toulouse et Saint-Louis. 20 dec—1m

MR. F. CLISBY informe respectueusement le public, qu'il a transporté sa fabrique, de la rue Royale à son grand salon, au-dessus du dépôt du railroad de Carrollton. Ce salon est maintenant parfaitement décoré pour tout ce qui est du ressort de sa profession. On prépare l'y trouver tous les jours.

Mr. Clisby enseigne la POLKA, la MAZOURKA et la WALSE de Paris, ainsi que toutes les Danses à la mode, aux conditions les plus modérées.

Une classe pour les demoiselles est ouverte tous les mardis, jeudis et samedis, depuis 4 heures P. M. jusqu'à la nuit, et une classe pour les jeunes gens, tous les après-midi.

Il sera aussi donné des Bals, et pendant toute la saison, des Soirées particulières, une commençant jeudi prochain, 25 du courant, et continueront chaque semaine. [illegible]

ETRENNES ETRENNES.
LIBRAIRIE DE VICTOR HEBERT,
183, RUE DE CHARTRES.

ON vient de recevoir à cette librairie, un assortiment considérable de livres pour étrennes, ainsi que d'un grand nombre d'objets de fantaisie pour NOEL et JOUR DE L'AN.

Ouvrages de littérature reliures très riches et ordinaires (différents formats.)

Ouvrages illustrés, reliures moussees et élégants dorés sur tranches.

Ouvrages illustrés pour enfants, reliures riches et ordinaires, livres d'images, alphabets, etc., nouveautés, livres pour enfants cartonnés avec gravures coloriées et non, ainsi que beaucoup d'autres ouvrages à des prix très modérés.

Collection de tous les auteurs classiques français, reliures très riches et ordinaires. (Chaque auteur se vend séparément), et un grand choix d'autres ouvrages.

Collection complète des ouvrages publiés par Charpentier, in 18o, de do des ouvrages publiés par Lefèvre, grand in 8o.

Ouvrages, éditions du Panthéon littéraire, grand 8o. Grand assortiment d'ouvrages de piété.

Livres de paroisse, reliures très riches en velours avec fermoirs, argentés, ordinaires, etc., argent vermeil, et ordinaires, depuis $1, jusqu'au prix le plus élevé, assortiment très complet.

Livres de prières reliures très riches, avec des gravures [illegible].

Livres de prière, reliures en maroquin et en chagrin, nouveau genre, depuis $1, jusqu'à $3.

Livres de prières reliures ordinaires, de 45 cents, à $1.

Articles d'arts, tels que boîtes de compas, boîtes de couleurs, de mathématiques, de [illegible], dites de dessin.

Albums de toutes grandeurs, de dessins, de poésie, [illegible].

ARTICLES DE FANTAISIE.

Boîtes et nécessaires à ouvrage pour dames.
Boîtes à liqueurs, cigares.
Boîtes à thé, des pour [illegible] avec [illegible].
Voitures, écritoires, [illegible].
Boîtes et [illegible].
Papeteries de dames, papiers, cartes et cire à cacheter de luxe pour dames.

Papiers de toutes grandeurs.
Almanachs illustrés, ainsi qu'une infinité d'objets de luxe pour étrennes, à des prix très modérés.
24 dec—3m

DEMANDE.—On désire trouver pour aller sur une habitation auprès de la ville, un professeur pour instruire environ six enfants. Il est inutile de se présenter sans être capable d'enseigner l'anglais et le français, et sans être muni de bonnes recommandations. S'adresser à
20 dec—6 H. GALLY, 94 St Louis

NOURRICE—Une négresse ayant un nouveau né, très saine et sujet fidèle. Ceux qui désirent la louer peuvent s'adresser au No. 267, rue Villeré, entre Dumaine et Ste. Anne. 24 dec

PERDUE ou volée du bureau du soussigné, une traite de la somme de sept cent cinquante piastres, tirée par J. W. Bryan, ordre Geo. Davis, sur et acceptée par MM. Burrett & Lepage, endossée par R. F. Nichols & Co.

Le public est prié de ne pas négocier la dite traite, le paiement en ayant été arrêté.
24 dec C. DUFOUR.

DIVERS—20 barils bœuf pressé à Pampeshire; 25 demi barils idem de 30 livres chacun; [illegible] 150 caisses [illegible] rouge; 15 caisses genièvre de Hollande; 10 do. eau-de-vie de A. Seignette et Otard, Dupuy & Co; 12 qr de pipes eau-de-vie et genièvre du pays; 5 do Malaga doux; 200 caisses et demi caisses thé diverse qualités; [illegible] indigo de Carracas, et 5 caisses de de Manille; un grand assortiment de toile et ficelle d'emballage, 20 barils et 20 barillets cornichons; une balle bon chanvre, à vendre par
12 dec G. & R. BUCHANAN & Co.

EAU DE VIE DE COGNAC, marque Castillon, en quarts et en pièces, à vendre par
24 dec LEOPOLD JEANNET, 60 St. Louis

SERRURES FRANÇAISES—3 caisses [illegible] en débarquement du navire [illegible] et à vendre par LEOPOLD JEANNET,
24 dec 60 rue St. Louis

TOILE A VOILE EN COTON—Un grand assortiment de Paterson et de Russie, [illegible] en barils, au [illegible] à vendre par LEOPOLD JEANNET,
24 dec 60 rue St. Louis

DIVERS—Les soussignés ont en magasin: 30 barils vinaigre de Londres en cruches de do do. [illegible]; 15 barriques bœuf de Mess [illegible]; 12 do en caisses [illegible]; [illegible] 1 pipe genièvre de Hollande; [illegible] 2 poinçons whiskey d'Irlande, 20 [illegible] 5 [illegible] de Londres Dock, 8 do do [illegible] pour le [illegible], à vendre par
24 dec PRANCE & LEFFER, 24, Bienville

AUX FORGERONS—Un millier de barils charbon, de terre pour forgerons, à vendre par
ROBERT MURPHY,
24 dec 26, Vieux Bassin et 68, Vieille Levée.

SUCRE DE LA HAVANE—200 caisses sucre blanc, jaune et brun, à vendre par L. CANTIN, 49 Gravier.

CAFE DE LA HAVANE—40 sacs café du vert, de la nouvelle récolte, reçus par le navire [illegible] Alabama, à vendre par L. CANTIN,
24 dec 49, Gravier.

TABAC—50 balles Vuelta de Abajo, pour capes et tripe, 100 balles tabac Cuba supérieur, rendu directement en Europe par L. CANTIN,
24 dec 49, Gravier.

T[illegible]—50 caisses de 12 livres chaque, [illegible] Hyson, [illegible] Hyson et [illegible], à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co,
24 dec 23 Vieille Levée

[illegible]
W. F. VREDENBURGH & Co.
24 dec 23 Vieille Levée.

[illegible] W. F. VREDENBURGH & Co,
24 dec 23 Vieille Levée

ALUN en fût et [illegible], à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co,
24 dec 23 Vieille Levée

VIN de Porto—[illegible] à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co,
24 dec 23 Vieille Levée.

CAFE JAVA—[illegible] à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co,
24 dec 23 Vieille Levée

[illegible] POUR TABLE—[illegible] W. F. VREDENBURGH & Co,
24 dec 23 Vieille Levée

PAPIER A LETTRE—[illegible] à vendre par [illegible]
24 dec [illegible]

[illegible]
[illegible] Vieille Levée

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conseil de la Troisième Municipalité.
Séance du 29 septembre 1845.

RESOLU que la taxe de l'année 1845 est et demeure fixée à cinq piastres par $1,000 sur propriété foncière, et à deux piastres par chaque tête d'esclave.
(Signé) G. W. LEWIS, Recorder.
Approuvé le 2 octobre 1845.
(Signé) E. MONTEGUT, Maire.
Pour copie conforme,
G. LEGARDEUR, Secrétaire.

ROBES DE BAL NOUVELLES.

Mme. VINCENT, Rue Royale, encoignure de la rue Conti, A l'honneur d'informer les Dames qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages, une addition à son bel assortiment de nouveautés, consistant en:

Robes Mousseline brodées, blanches et en couleur.
Idem Barèges et Bahurines ombrées et brochés;
Idem Popeline et Chaly Cardovilla.

Aussi, en magasin: Un grand assortiment de Chapeaux de dames, Mantelets, Châles, Mouchoirs, Echarpes, Cachemire d'Ecosse, Mouchoirs brodés et en couleurs, Mouchoirs de baptiste pour enfans, Mouchoirs de batiste, Cols et Pélerines brodés, Ombrelles Lavallière, Rubans, Dentelles, Eventails, Gants de peau, soie et fil, Pompons riches assortis, ainsi qu'une grande variété de Bonnets d'acier dans toutes les grandeurs.

Mme. V. désirant écouler au plus vite son stock d'hiver, vendra toutes ses marchandises à des prix moderes.
23 dec—

J. PEYTEL,
Encoignure Chartres et Conti,
A L'HONNEUR d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'arriver du Nord, avec un bel assortiment de Montres de Pendules, qu'il vendra à des prix très modérés. Tous ces articles ayant été fabriqués d'après ses ordres, il peut donc les recommander d'une manière toute particulière.

Il a reçu également de France, une grande variété de BIJOUTERIE, comprenant une infinité d'objets pour Étrennes, ainsi qu'un beau choix d'articles, convenables pour Etrennes. 20 dec—1m

ALFRED BOUSSEAU,
PEINTRE EN PORTRAIT,
PREVIENT respectueusement ses amis et le public en général, que son atelier est ouvert tous les jours de neuf heures à trois heures, rue Royale, No. 106, entre Conti et St. Louis. 21 dec—6

AUX HABITANS SUCRIERS.
CHAUDIERES A VIDE.

LE soussigné se charge de construire des chaudières à vide destinées à porter à la cuite le sirop concentré de 25 à 29 degrés par l'équipage. Elles sont établies avec le plus grand soin et sur les modèles les plus perfectionnés.

Prix avec ou sans pompe des chaudières à vide, comprenant la pompe à air et pouvant porter au point de cuite les quantités de sucre suivantes:

En 24 heures	Livrées à la Nlle-Orléans.	En place et posées sur l'habitation.
6 boucauts,	$1700	$1,600
9 do	2,000	2,100
12 do	2,350	2,300
15 do	2,650	2,600
18 do	2,900	2,700
21 do	3,200	3,400
24 do	3,500	3,700
27 do	3,800	4,000
30 do	4,100	4,300

Ces chaudières à vide sont faciles à employer, et peuvent être conduites sans difficulté par les faiseurs de sucre ordinaires après deux jours d'expérience. Elles n'exigent dans aucun cas d'autres bouilloires que celles de la cuisine.

L'avantage qui résulte de l'emploi de chaudières à vide pour achever la cuite du sirop porté à 25 par 28 degrés par l'équipage, est un fait constaté. Le haut prix de ces chaudières a seul prévenu jusqu'à présent leur adoption générale par les habitans sucriers. Le soussigné appelle leur attention spéciale sur l'extrême modicité de ses prix et le parfait conditionnement de ses chaudières. Des arrangemens particuliers pris avec des ateliers de construction lui permettent de les livrer à des époques déterminées. Les habitans sucriers sont donc certains d'être prêts pour l'époque de la roulaison.

Une chaudière à vide, placée par le soussigné, paroisse Jefferson, rive droite, sur l'habitation de Mme. Vve. Verloin Degruy est en pleine activité. S'adresser pour les ordres des consignements à M. Verloin, sur les lieux, ou à MM. Darby et Tremoulet, magasins de la Nouvelle-Orléans.

Les habitans sucriers qui seraient en correspondance avec le soussigné, sont invités à le faire dans un bref délai; le soussigné se disposant à partir prochainement pour le Nord et désirant emporter des plans et les ordres qu'il recevra entre autres.

N. RILLIEUX.

Rue St. Pierre, au bureau de E. Barthe, avocat, entre Chartres et Royale. 23 dec—15

AUX PLANTEURS SUCRIERS.
ECONOMIE DANS LA CONSOMMATION DU BOIS.

APOLLINAIRE PERRAULT a l'honneur d'informer messieurs les PLANTEURS SUCRIERS, qu'il possède depuis peu UN PLAN INFAILLIBLE pour la consommation du sucre et l'économie dans la consommation du bois. Il est tellement persuadé que la quantité de bois [illegible] de réduire [illegible] requise pour [illegible] faire 24 heures [illegible] l'équipage de l'air quart pour deux [illegible] arrivées à point de perfection. Par ce moyen, les équipages à quatre chaudières pourront faire de 7 à 8 ou de 9 ou 10 par 24 heures. Il donne en outre l'assurance que les équipages faits d'après son plan pourront permettre de [illegible] un produit de l'opération de manière qu'il n'y aura de [illegible] qui ne [illegible] pour les planteurs qui voudront bien l'honorer de leur confiance pourront [illegible] et lui conviendra [illegible] à la [illegible] moyens. ☞ Le prix des chaudières est de $40 et celui des cheminées de $50. S'adresser à M. J. LACOSTE, rue de la Vieille Levée No. 75—A M. E DAUBOY, rue Chartres, No. 103—A Mr. FLOWER, rue Natchez No. 31; et à M. OSBORNE, paroisse Jefferson, chemin de Bonnabel. 23 dec—1m

LE Dr. L. DUPERRON a l'honneur de prévenir les habitans de la Nlle. Orléans, qu'ayant cédé son cabinet à M. le Dr. E. Commeny, il espère que les personnes qui l'avaient honoré de leur confiance voudront bien la continuer à son successeur, qui le mérite par ses talens et ses capacités.

Le Dr. E. COMMENY prévient le public qu'il tient son cabinet ouvert depuis 8 heures du matin, jusqu'à 6 heures du soir, rue Bourbon 206, entre Dumaine et Saint [illegible]. 23 dec

AVIS—On demande un professeur pour faire l'éducation de quelques enfans sur une habitation sise à Iberville. La connaissance des langues française et anglaise est indispensable. Il est inutile de se présenter sans donner les meilleures garanties sous le rapport de la moralité. Le salaire sera raisonnable. S'adresser pour autres informations, à DUFOUR, DURAND & Co.
24 dec—3 55 rue de Chartres

AVIS.

LE soussigné ayant été informé et ayant lui-même acquis la certitude que quelques personnes vendaient du pain qu'elles disent sortir de sa boulangerie, quand dans le fait il est fabriqué ailleurs, il prévient le public qu'afin d'empêcher cette fraude, à dater de ce jour toutes les charrettes portant du pain de sa boulangerie, seront marquées de son nom en toutes lettres.
24 dec D. POINCY.

CAFE DE LA HAVANE—40 sacs café du vert, de la nouvelle récolte, en débarquement du navire à vapeur Alabama, à vendre par L CANTIN.
24 dec 49 Gravier

CASQUETTES—10 caisses casquettes pour garçons, de dernière mode, reçues par le navire Wabash, à vendre par FROST & Co,
23 dec 10 Magasine

CHAPEAUX—Actuellement en débarquement du navire Wabash, et en magasin, un assortiment général de chapeaux du meilleur genre, à vendre par FROST & Co, 10 Magasine
23 dec

BOTTES, Souliers et Brodequins—En débarquement du navire Brighton, et en magasin, un assortiment complet de bottes, souliers et brodequins, convenables pour la saison.

Les plus grands soins seront portés à remplir les ordres des habitants pour demandes de brodequins Russet et simples en laine. FROST & Co,
23 dec 10 Magasine

CIGARES DE LA HAVANE—Un assortiment complet des meilleures marques, et à des prix modérés, à vendre par LAPEYRE, MARISPE & Co.
23 dec 29, rue St-Louis.

TABAC de Cuba et de la Vuelta, à vendre par
23 dec—LAPEYRE, MARISPE & Co. 29, St-Louis.

TRAITES sur la Havane, à vendre par
23 dec—LAPEYRE, MARISPE & Co. 29, St Louis.

EN magasin, ayant droit au drawback et à vendre par le soussigné:

236	caisses vin rouge St. Julien.	
72	do	Wermouth.
40	do	Chambertin.
75	do	vin blanc de Cassis.
50	do	vin rouge Lafitte.
97	do do	St. George.
60	do	Bourgogne.
300	paniers champagne.	
300	do	anisette surfine.

20 dec CHS DUFOUR, 11 Conti

A VENDRE—Une famille d'Esclaves, se composant de: Une Mulâtresse âgée d'environ 33 ans, bonne cuisinière française, bonne blanchisseuse et repasseuse, excellente domestique sous tous les rapports, et ses 4 enfans: 2 garçons de 13 et 10 ans; 1 petite fille de 6 ans; 1 petit garçon de 3 ans; tous bien portants, et à vendre pour aucun défaut. S'adresser à J. F. BERCIER & Co,
20 dec 34, Vieille Levée.

GEO. & ROBERT BUCHANAN & Co., ont en magasin et offrent à vendre:

1,000 pièces toile d'emballage du Kentucky et du Missouri, 4,000 rouleaux cordes, 180 caisses Scotch 1 3/4 X, [illegible], 200 caisses thé assorti, 20 caisses [illegible] de composition, 5 serons indigo supérieur de Caracas, [illegible] de Manille, 15 demi pipes eau de vie A. Seignette, [illegible] une pipe genièvre [illegible] de [illegible].

A VENDRE—[illegible] consignations [illegible] de sucre, mélasse, café, etc., [illegible] à A. et R. Buchanan, à Louisville, ou à Agency [illegible], à St. Louis.

GEO. & ROBERT BUCHANAN & Co,
[illegible] 64 Tchoupitoulas

T[illegible]—[illegible] balles Tabac de Cuba, pour capes et tripe, [illegible] à vendre par L. CANTIN,
24 dec 49 Gravier

CAPSULES A BOMBE—200 mille capsules à bombe [illegible] à vendre par O TALAMON, 44 Chartres.

CHEMISES EN TOILE FRANÇAISE—Six douzaines [illegible] à vendre par O TALAMON, 44 Chartres

CHEMISES DE COULEUR—300 douzaines Chemises de couleur, à vendre par O. TALAMON,
19 dec 44 rue de Chartres.

FOULARDS DE SOIE—130 paires Foulards de soie, à vendre par O. TALAMON,
19 dec 44 Chartres.

MUNICIPALITE No. UN.
BUREAU DU COLLECTEUR.

AVIS est par le présent donné aux contribuables de la Municipalité No. 1, que le rôle des Taxes sur propriétés foncières et esclaves pour l'année 1845, commencera le lundi cinq janvier prochain (1846).
THEO. MONTREUIL,
Collecteur.

[illegible] Bordeaux, [illegible]
[illegible]

CANDIDATS.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. CHARLES CLAIBORNE est candidat pour la place de Shérif de la paroisse d'Orléans.

☞ A la sollicitation de nombre de ses amis, M. JAMES P. FREERET consent à se mettre comme candidat à la place de Recorder de la paroisse d'Orléans, à l'élection qui doit avoir lieu en janvier prochain. Il sera soutenu par
PLUSIEURS VOTANS.

MM. les Editeurs de l'Abeille.

Veuillez annoncer dans votre journal que le col. H. D. PEIRE, est candidat pour la place de shérif de la paroisse d'Orléans.
VOX POPULI.

☞ Nous sommes priés par un grand nombre de votans, d'annoncer que M. JOHN LEWIS est candidat à la place de Shérif de la paroisse d'Orléans, et qu'il le soutiendront par les moyens les plus honorables.

MM. les Editeurs de l'Abeille,

☞ Veuillez annoncer M. DONATIEN AUGUSTIN, shérif actuel de la Paroisse d'Orléans, comme candidat à la place de Shérif, à la prochaine élection.
PLUSIEURS CITOYENS.

☞ *MM. les Editeurs.*—Veuillez annoncer M. JAMES W. BREEDLOVE, comme candidat à la place de Shérif de la paroisse d'Orléans. Le commerce connaissant la manière honorable et impartiale, qu'a montré M. Breedlove lorsqu'il était collecteur de la Douane, à une époque même d'embarras pécuniaire, sans exemple dans le pays. Il remplira convenablement la place de shérif et sera soutenu par
NOMBRE DE NEGOCIANS.

M. l'Editeur,

Veuillez annoncer que M. SIMON VIOT, est candidat à la place de Shérif de la paroisse d'Orléans.
PLUSIEURS VOTANS.

☞ Nous sommes autorisé à annoncer M. MANUEL CRUZAT, comme candidat à la place de coroner de la paroisse d'Orléans.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer M. A. LAPPERRANDERIE, comme candidat pour la place de Coroner de la paroisse d'Orléans.

☞ MM. les éditeurs,—Veuillez annoncer M. SOLOMON AUDLER, comme candidat à la place de Coroner, pour la prochaine élection. Il sera soutenu par ses nombreux amis dans les trois Municipalités.
PLUSIEURS VOTANS.

☞ Nous annonçons la candidature du docteur J. U. LANDREAUX, à la place de Coroner.
SES NOMBREUX AMIS.

M. l'Editeur,

☞ Veuillez annoncer M. C. RAMOS comme candidat à la place de Coroner de la paroisse d'Orléans. Un grand nombre de votans.

MM. les Editeurs de l'Abeille,

☞ Veuillez annoncer le Dr. C. F SNOWDEN, comme candidat pour la place de Coroner de la paroisse et ville de la Nlle Orléans, à l'élection de janvier 1846.

Messrs. les Editeurs,

☞ Veuillez annoncer dans votre estimable journal que M. HENRY PEYCHAUD sera soutenu comme candidat à la place de Greffier d'une des Cours de District,

PAR SES NOMBREUX AMIS.

☞ *MM. les Editeurs*—Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. J. B. FORRESTER MAXENT, actuellement député-greffier de la Cour de Paroisse, est candidat comme greffier d'une des Cours sous la nouvelle Constitution; il sera soutenu par SES NOMBREUX AMIS

☞ *MM. les Editeurs*—Veuillez annoncer dans votre journal, que M. ALFRED ROUSSEAU est candidat pour la place de Greffier d'une des Cours de District, et qu'il sera soutenu par
NOMBRE D'AMIS.

EGLISE ST. LOUIS.

AVIS est par le présent donné que lundi, 22 décembre courant, à midi, à l'Eglise St. Louis, il sera procédé à l'adjudication des bancs de la dite Eglise, par F. B. Trépagnier.

Conditions: Payable au comptant.

Personne ne pourra jouir du banc qu'il aura acheté le premier janvier prochain, si les acquéreurs des bancs ne se seront pas acquittés jusqu'au 31 décembre 1845.

Conditions:

Si des personnes après l'adjudication, le paiement n'est pas effectué, la dite adjudication sera considérée comme nulle, et le [illegible] des bancs immédiatement remis de nouveau aux enchères.

Nouvelle-Orléans, le 17 décembre 1845.
[illegible] JOHN GUILLOT, Trésorier.
11 dec—6

Chemin de fer & Carrollton.

DURANT LES COURSES, les Chars partiront chaque jour comme suit:

Carrollton [illegible] à 11 heures du matin, et après cette heure-là, les chars partiront du dépôt de la rue Baronne à 11 heures ou tout de suite après [illegible] et un quart et deux heures. Puis de là reprendront leurs courses [illegible].

De Carrollton, les départs auront lieu comme de la Nlle. Orléans, jusqu'à ce que la dernière course soit finie. Les chars partiront selon les circonstances, [illegible] heures régulières.
17 dec JOHN HAMPSON, Ing. en chef du Ch.-de-fer

LIVRES POUR DISTRIBUTION DE PRIX.

LE soussigné appelle l'attention des Professeurs, et de tous les Instituteurs et Directrices d'Education, sur son bel assortiment de LIVRES classiques, de littérature, de mélanges, de sciences, d'arts, &c., très convenables pour donner des prix dans les Colléges, Pensionnats et Ecoles, que l'on pourra avoir à des prix [illegible].

ANNUAIRES POUR 1846.

Ouvrages illustrés riches, et très convenables pour étrennes du nouvel an.

LIVRES POUR ENFANS.

Très variés, ainsi qu'un joli assortiment de cartes de [illegible] et de jeux récréatifs pour la jeunesse, et de prières, Paroissiens, &c. A l'usage des catholiques, un assortiment de [illegible], et [illegible], et un [illegible] nombre de [illegible] à des prix modérés.
17 dec—6 J. STEEL, [illegible]

POUR LES FETES DU CHRISTMAS et du Jour de l'An.

SPLENDIDE ASSORTIMENT DE CONSERVES, VINS, LIQUEURS, CHAMPAGNE, &c.

LES soussignés engagent leurs amis et le public à visiter leur riche assortiment de Vins de Bordeaux des premiers crûs; Vins de Champagne; Gin de Hollande; grand assortiment de Liqueurs; Anisette, Chartreuse, Kirsch, [illegible], Curaçao de France et d'Italie, [illegible], Vin de Madère, vin de Porto, et [illegible]. Du [illegible], Olives de Marseille, Anchois, Sardines, Thon mariné, Truffes, Champignons, Petits Pois, [illegible], fruits au jus de Bordeaux et de Paris; [illegible], [illegible], fromage de Gruyère, [illegible], Saucissons de Lyon, Jambons de Bayonne, pâtés de foie gras, [illegible], etc., et [illegible] fruits confits [illegible]. De Paris: [illegible] et [illegible] une [illegible].
20 dec LORRAIN & Co, [illegible] Royale et [illegible].

Marchandises à bon Marché,
POUR ETRENNES.

C. M. SIMPSON, No. 38, Chartres, encoignure Bienville.

EN raison de l'approche des jours de fête, offre la vente du [illegible] de marchandises à des prix encore plus bas que de coutume. Elles sont convenables par leur [illegible] pour des présens de Fête. Parmi ces articles se trouvent:

Indiennes américaines, bonne couleur, à 8 cts la yarde, bleu, qualité fine, de 10 à 12 1/2 cts;
bleu [illegible], d'une yarde, bonne couleur, à 25 cts.
Cachemires, de couleur, [illegible] de grande valeur;
Ginghams, rayé et uni, nouveaux genres;
Mousselines de laine, nouveaux dessins et prix, 20a25 c.
Un bel assortiment de Cachemires d'Ecosse, comprenant les dessins les plus nouveaux, anglais et français, aux prix [illegible] bas de $6 à $7 la robe.
SHALS à bas prix, cotons de laine, toutes grandeurs.
Mouchoirs de soie, cotons, et [illegible].
Il vient de recevoir directement du Nord, 150 douz. [illegible] de peau pour dames, bonne qualité, de 16 à 20 c.
20 dec

PRESENTS DE NOEL.
CACHEMIRE AU PRIX COUTANT.

TROIS MILLE CINQ CENTS YARDS de cachemire à vendre au prix coûtant. Les personnes qui désirent acheter pour les jours de fêtes, feront bien de venir examiner. 23 dec M. R. DAVOCK,
No. 30, Chartres

F. & J. LACOSTE, 105 Royale,
OFFRENT à vendre en débarquement du navire *North Carolina*, arrivant du Havre,
POUR CHEMISES:

Un joli assortiment cotons pour chemises, tels que pour [illegible], pour [illegible] et pour [illegible], et autres [illegible] et petite largeur, schalls cachemire, [illegible], [illegible], velours en [illegible], [illegible] en [illegible], [illegible], mouchoirs de [illegible], toile, coton, [illegible] de soie et de coton, et [illegible] pour [illegible] batiste, imprimés à [illegible], à rivières, [illegible], valenciennes, [illegible] de soie, [illegible], écharpes, voiles de [illegible] et [illegible], [illegible], en [illegible] et [illegible] de laine, [illegible], [illegible], [illegible] pour [illegible], eau de Lavande, &c.

POUR MODISTES

Satin, paille, [illegible], [illegible], [illegible], tailles, &c. &c.

POUR TAILLEURS:

Drap noir et couleurs, pour pantalons,
Drap noir pour habits et redingotes,
Casimir noir et couleurs pour [illegible],
Drap [illegible] pour paletots,
Gilets en soie, satin, [illegible], velours, [illegible] blanc et [illegible] de soie, [illegible] pour [illegible], [illegible] de soie, [illegible] et [illegible].

A VENDRE par le soussigné:
[illegible]

CHAMPAGNE—[illegible]

[illegible]
20 dec

MARCHANDISES [illegible]
[illegible]